

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2024

numéro
CM_240611_12

L'an deux mille-vingt quatre, le onze juin,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le cinq juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	19
exprimés	24
vote	
pour	24
contre	0
abstention	0

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie SYZ, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSC, Izia GOURMELON, Claude LAATEB, Damien ROUQUETTE, Marie Pierre CAUMES.

Absents avec pouvoirs :

Ali BENAMEUR à Marie-Laure VERDOL, Ahmed KASSOUH à Nathalie ROCOPLAN, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, Fadhila BENAMMAR KOLY à Claude FERAL, David DRUART à Didier KOEHLER, Thibault DETRY à Ludovic CROS, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Joana SINEGRE à Marie Pierre CAUMES, Magali STADLER à Damien ROUQUETTE.

Absente :

Françoise CAUVY.

Ne prend pas part au vote

Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Izia GOURMELON, Damien ROUQUETTE

OBJET : Attribution des subventions aux associations

VU la délibération n°CM_240402_02 du Conseil municipal du 2 avril 2024 relative aux attributions de subventions aux associations,

CONSIDÉRANT que chaque année la Commune de Lodève soutient les associations dans leurs projets permettant de participer à la vie associative locale,

CONSIDÉRANT les attributions des subventions détaillées dans l'article 1, après étude des dossiers de demandes de subventions déposés auprès des services de la Commune,

Ouï l'exposé de Isabelle PEDROS et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la répartition des attributions des subventions aux associations de façon suivante :

nom de l'association	montant en euros
Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) LA GAULOISE	1 000
Centre de l'Imaginaire Scientifique et Technique (CIST)	1 500
Le Champ des possibles	1 800
Comite d'Organisation du Concours de la Résistance Et de la Déportation de l'Hérault (COCREDH)	100
Compagnie du cygne	900
Compagnie les 3 voix	150
France Alzheimer	500
Association Franco-Portugaise Cœur d'Hérault	1 500
Paysarbre	4 000

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Compagnie Les Petites chipies	300
Groupe Terres rouges de Lodève des Scouts et guides de France	500
Compagnie La Sibylle	1 000
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire (SNEMM)	300
Tennis club de Lodève	2 500
Théâtre La Bicyclette	1 500
<i>participation au Corso :</i>	
Athletic Club Lodévois (ACL) HANDBALL	200
Association Franco-Portugaise Cœur d'Hérault	200
De la laine aux aiguilles	200
Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)	100
Tamajam	100
Rugby Club Olympique (RCO) Salagou Cœur d'Hérault	200
Samba Lodeva	200
Secours populaire français	100

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : IMPUTE** les dépenses correspondantes au budget principal, chapitre 65, article 6574,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240611-lmc111195-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/06/24
Date de publication : 17/06/2024
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le onze juin deux mille vingt-quatre
Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE